

BUREAU SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE
Jeudi 8 juillet 2021 – 11H00 au Te61
6 rue de Gâtel 61250 Valframbert

COMPTE-RENDU ET PRISES DE DÉCISIONS

Nombre de membres : 20 / Nombre de Présents : 17 / Nombre d'absents : 3 / Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 17

Votes pour : 17

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le Président, les Vice-Présidents, le représentant des communes urbaines et les coordinateurs du Te61 se sont réunis le 8 juillet 2021 à 11h00 à Valframbert.

Étaient présents : Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Nicolas BOUCHÉ, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Valérie CHESNEL, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Charles HAUTON, Frédéric HARDY, Jérôme LARCHEVEQUE, Jean LECLERC, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE et Françoise REIG-HAMELIN.

Étaient excusés : Benoît RAULT, Henri LEROUX et Jean-Louis MARIE.

Secrétaire de séance : Daniel BIGEON

Le Président accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et des pouvoirs. Madame Valérie CHESNEL est désignée comme secrétaire de séance. Le Président énonce le point à l'ordre du jour : attribution du marché de l'accord cadre n°AC-2022-ELECT pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité.

1. Attribution du marché de l'accord cadre pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité (vote)

Vu la délibération du Comité syndical du 03 août 2020 qui donne délégation au Bureau pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services, ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés » ;

Considérant l'appel d'offres pour le renouvellement de ce groupement d'achat pour une durée de 4 ans qui débutera le 1^{er} janvier 2022 et prendra fin le 31 décembre 2025 ;

Vu l'analyse des offres réalisée par la Commission d'Appel d'Offres du 8 juillet 2021 à 9h00, conformément aux articles R. 2152-1 et suivants du Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer l'Accord-Cadre N°AC-2022-ELEC de « Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les points de livraison :

- Fourniture et acheminement d'électricité pour les points de livraison du segment C5 du type « Eclairage Public »
- Fourniture et acheminement d'électricité pour les points de livraison du segment C5 (correspondant à tous les autres types)
- Fourniture et acheminement d'électricité pour les points du segment C4 et C3 « Profilé > 36kVA »

pour les 4 candidats ci-dessous, et tout document permettant la bonne application de la présente décision.

FOURNISSEURS D'ENERGIE
<i>TOTAL Direct Energie, (Paris 75015)</i>
<i>EDF Ouest, (Nantes 44308)</i>
<i>ENGIE (Bois Guillaume 76230)</i>
<i>PLUM ENERGIE – XELAN (Saint Denis) 93210)</i>

Fin de la réunion à 12H20,

La secrétaire de séance
Daniel BIGEON



Le Président
Philippe AUVRAY

